



# Mâcon accompagne les familles



# Édito du maire



Ce guide pratique a été conçu pour accompagner les familles mâconnaises dans leur quotidien.

Dans ce document unique, vous trouverez toutes les informations utiles relatives à la petite enfance, aux activités scolaires et périscolaires mais également aux activités sportives, de loisirs et culturelles sans oublier les aides spécifiques mises à votre disposition par la Ville de Mâcon et l'ensemble des structures partenaires.

La Ville de Mâcon, soucieuse du bien-être de ses habitants, anime de nombreuses structures et dispositifs. Grâce à ce guide, vous aurez en main tous les renseignements pratiques et les bons plans qui faciliteront vos démarches et vous permettront de profiter au mieux de l'ensemble des équipements existants.

Ce guide, faites-le vivre, partagez-le, enrichissez-le, il a été conçu pour vous, avec vous.

**Jean-Patrick Courtois**

# Sommaire

**Le guichet unique, le portail famille** ..... P. 4

**Petite enfance** ..... P. 5 à 7

Démarches administratives  
Faire garder son enfant

**Enfance-jeunesse** ..... P. 8 à 15

Les écoles maternelles et primaires  
Les temps périscolaires  
L'enseignement secondaire  
Accompagner la scolarité  
Conseiller et prévenir

**Aides aux familles** ..... P. 16-17

Les dispositifs éducatifs et financiers

**Sports et loisirs** ..... P. 18 à 21

L'animation sportive  
Les activités de loisirs

**Activités culturelles** ..... P. 22 à 25

Les espaces culturels

**Bons plans** ..... P. 26-27



## Un guichet unique pour les familles

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, la Ville de Mâcon a simplifié les démarches administratives des parents en créant un guichet unique pour les familles. Ce guichet réunit en un seul lieu le service de la Vie scolaire et le service de l'Enfance.

Les familles y inscrivent leurs enfants :

- à la **première rentrée scolaire** (maternelle)
- aux garderies scolaires
- aux restaurants scolaires
- aux Temps d'activités périscolaires (TAP)
- aux centres de loisirs

Une seule adresse :

- ✉ Annexe Lamartine, 23 rue Mathieu, au 1<sup>er</sup> étage – accès par l'ascenseur extérieur situé sur le parking rue Mathieu.
- ☎ 03 85 39 18 44

## Le portail famille



Ce service en ligne sur [macon.fr](http://macon.fr) facilite les démarches administratives qui concernent vos enfants. Vous pouvez régler vos factures du restaurant et de la garderie scolaires, consulter les précédentes factures, modifier vos coordonnées... Ces démarches seront prises en compte par les services de la Ville sans vous déplacer ni téléphoner.

Créez votre compte famille sur [macon.fr](http://macon.fr)



## Démarches administratives

La Ville de Mâcon vous accompagne dans vos étapes administratives dès la naissance.

...

### La déclaration de naissance

La déclaration doit être faite **dans les trois jours** qui suivent l'accouchement, par le responsable de la maternité ou les personnes qui y sont légalement tenues, c'est-à-dire principalement le père ou la mère.

### Documents à fournir

Présentez-vous à la mairie de Mâcon muni du certificat délivré par le médecin, de votre livret de famille et d'une pièce d'identité.

## ••• La filiation et la reconnaissance

La filiation est le lien juridique qui existe entre l'enfant et ses parents. Dans le cas des enfants nés de parents mariés, la filiation est établie automatiquement à l'égard des deux parents. Cela ne nécessite aucune démarche particulière. Dans le cas des enfants nés de parents non mariés, le père doit établir sa filiation en faisant une démarche de reconnaissance. La reconnaissance peut être faite avant ou après la naissance.

Pour plus d'informations, se renseigner auprès du service de l'État-civil.

### Adresse utile

✉ Service de l'État-civil,  
des élections et de la  
réglementation  
Hôtel de Ville - Quai Lamartine  
- 71018 Mâcon CEDEX  
☎ 03 85 39 71 00  
📠 03 85 39 71 29  
✉ etat-civil@ville-macon.fr

Accueil du public de 9 h à 17 h, du  
lundi au vendredi sans interruption  
et de 9 h à 12 h le samedi.



### Acte d'état-civil en ligne

Si vous êtes né à Mâcon ou que  
votre enfant est né à Mâcon, vous  
pouvez faire une demande en ligne  
d'une copie de l'acte de naissance  
sur [macon.fr](http://macon.fr). Il vous suffit de  
remplir le formulaire et vous  
recevrez le document par courrier  
en quelques jours.

## Faire garder son enfant

La petite enfance relève de la compétence communautaire. Le pôle petite enfance de la Camval veille à l'accueil des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Les parents peuvent se rendre au guichet unique de l'accueil du jeune enfant à l'Espace Kennedy pour recevoir toutes les informations sur les offres d'accueil, les démarches à effectuer ainsi que les demandes d'inscription.

## ••• Les crèches et multi-accueils

Les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans répondent aux besoins des parents et les aident à concilier vie

familiale, vie professionnelle et vie sociale. Ces établissements proposent un accueil régulier en journée ou en demi-journée et/ou un accueil occasionnel du lundi au vendredi à partir de 6 h 30 jusqu'à 18 h 30.

8

crèches  
multi-accueils

1

crèche  
familiale

## ••• Le Relais assistantes maternelles

Le RAM est ouvert aux familles qui recherchent une assistante maternelle et des informations pratiques. Le RAM remet aux parents la liste et les coordonnées des assistantes maternelles. Ces dernières bénéficient au relais, de temps d'animations et de conseils professionnels.

## ••• Le service d'accueil familial

Dirigé par une puéricultrice et une éducatrice des jeunes enfants, le service d'accueil familial offre aux assistantes maternelles agréées : la sécurité de l'emploi, la possibilité d'un travail en équipe et un accès à la formation continue. Quant aux parents, ils bénéficient d'un tarif conventionné adapté à leurs revenus, de démarches administratives simplifiées, d'une possibilité d'accueil à des horaires atypiques et d'une solution de dépannage si leur assistante maternelle indépendante est indisponible.

**Horaires d'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle :**  
du lundi au samedi de 5 h 30 à 22 h 30.

### Adresse utile

✉ Pôle petite enfance de la  
CAMVAL  
Espace Kennedy - 211 rue  
Kennedy - 71000 Mâcon  
☎ 03 85 21 07 70

📠 03 85 59 66 65

🌐 [petite-enfance-camval.fr](http://petite-enfance-camval.fr)

**Ouvert du lundi au vendredi de 9h  
à 12 h et le lundi, mardi, jeudi et  
vendredi de 14 h à 17 h**

# Enfance jeunesse

## Les écoles maternelles et primaires

La Ville de Mâcon gère les 15 écoles maternelles et 13 écoles primaires publiques de la commune. Plus de 3000 élèves y sont scolarisés. Elle gère l'entretien et l'aménagement des bâtiments scolaires. La ville compte aussi deux écoles maternelles et deux écoles élémentaires privées qui regroupent 933 élèves. Les écoles des communes associées (Sennecé-les-Mâcon et Saint-Jean-le-Priche) font l'objet d'un Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec l'école de Charbonnières. 205 enfants y sont scolarisés.

### Services de l'enfance et de la vie scolaire

✉ Annexe Lamartine, 23 rue Mathieu, au 1<sup>er</sup> étage  
☎ 038539 1844

### Comment inscrire votre enfant ?

La première inscription de votre enfant dans une école maternelle publique se fait en mairie. Rendez-vous au guichet unique de la mairie de Mâcon. Les documents à fournir sont :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- le carnet de vaccination

La mairie vous délivre un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté votre enfant. Il faut ensuite vous présenter à l'école. L'inscription sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école.

### Des écoles pour tous

La Ville de Mâcon a ouvert à la rentrée scolaire 2016 une classe pour enfants à haut potentiel à l'école élémentaire du Grand Four. Six enfants âgés de 7 à 9 ans sont accueillis dans une classe spécialement aménagée pour laquelle la Ville de Mâcon a consacré un budget spécifique et acquis du matériel informatique. En 2015, c'est une unité pour enfants autistes ou atteints de troubles du développement qui a ouvert à l'école maternelle de Bioux. Sept enfants de trois ans y sont scolarisés et suivis par un enseignant spécialisé.

Liste des écoles mâconnaises avec U.L.I.S. (Unités localisées d'inclusion sociale) :

- Marcel-Pagnol
- Grand-Four (CLIS 4)
- Jules-Ferry
- Georges-Brassens
- Jean-Moulin
- Arc-en-ciel



D'autres établissements spécialisés accueillent des enfants en situation de handicap et leur fournissent un enseignement adapté :

- Institut médico-éducatif à Hurigny (Les papillons blancs)
- Structure accueillant de jeunes autistes à Hurigny (Les papillons blancs)
- Le Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)

4 000

élèves à Mâcon  
(public et privé)

# Les temps périscolaires

## ••• Les garderies scolaires

La Ville de Mâcon a mis en place dans les écoles un système de garderie permettant d'accueillir les enfants. Elle compte 18 garderies scolaires.

### Horaires

**Matin : de 7 h 30 à 8 h 20**

**Soir : de 16 h 30 à 18 h 30**

**Mercredi : de 7 h 30 à 8 h 20 et de 11 h 30 à 12 h 30**

## ••• Les restaurants scolaires

C'est un service municipal organisé dans toutes les écoles publiques de 11 h 30 à 13 h 30. Les restaurants scolaires sont approvisionnés par la cuisine centrale Maurice-Perdrix en « liaison froide ». Les menus sont élaborés dans le respect des règles diététiques et utilisent des produits où les traitements phytosanitaires sont réduits au maximum, voire supprimés. Le fonctionnement des restaurants scolaires est précisé dans un règlement intérieur remis aux familles. Celles-ci règlent mensuellement les repas en fonction de tarifs qui dépendent de leur quotient familial. Règlement facilité en vous rendant sur le portail famille.

**1600** repas/jour

## ••• Les Temps d'activités périscolaires (TAP)

Les services de la vie scolaire et de l'enfance de la Ville gèrent la coordination des temps d'accueil périscolaires. Quatre bouquets d'activités sont déclinés toute l'année et proposés gratuitement aux élèves : arts, sports, culture et vie de l'élève (aide aux devoirs, citoyenneté, civisme). Pour les tout-petits, des temps calmes (contes, sieste) sont privilégiés.

Pour les maternelles : 45 mn le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour les primaires : 1 h 30, le lundi et vendredi (circonscription Mâcon nord), mardi et jeudi (circonscription Mâcon sud).

**2800**

inscrits en 2015

### Infos pratiques

les inscriptions pour les garderies et restaurants scolaires et pour les Temps d'activités périscolaires se font au guichet unique à l'annexe Lamartine

✉ 23 rue Mathieu, au 1<sup>er</sup> étage

☎ 03 85 39 18 44

🌐 macon.fr - portail famille.

## Les Temps après l'école (TAE)

La Ville de Mâcon propose des animations gratuites dans toutes les écoles primaires et maternelles publiques de 16 h 30 à 17 h 40 (ou 18 h) en fonction de l'activité choisie. Les enfants sont pris en charge dès 16 h 30 dans les cours des écoles par des animateurs et sont remis à leurs parents (lorsqu'ils ne sont pas autorisés à rentrer seuls) à la fin de l'atelier. Les ateliers se déroulent généralement dans les écoles ou à proximité. Au programme, trois groupes d'ateliers :

- atelier méthodologique : jeux de stratégie, informatique, activités et jeux d'écriture et de lecture...
- atelier sportif : sports de raquettes, escalade, rugby, athlétisme, sports collectifs...
- atelier artistique : chant, danse, gym rythmique, arts plastiques...

→ Le programme des activités et la fiche d'inscription sont distribués aux familles par le biais de l'école en début d'année scolaire.

## ••• Les classes découvertes

Les classes découvertes sont proposées chaque année aux écoles primaires mâconnaises par le service Vie scolaire de la Ville de Mâcon. D'une durée d'une semaine, elles commencent en mars pour s'achever fin juin. Des thématiques sont définies : environnement, ferme pédagogique et atelier cuisine.



**900**

enfants inscrits

# L'enseignement secondaire

La Ville de Mâcon compte quatre collèges publics (Bréart, Pasteur, Saint-Exupéry et Schuman) gérés par le Conseil départemental et un collège privé (Notre-Dame) rassemblant un total de 1 150 collégiens.

- ✉ Direction de l'éducation et de la jeunesse  
Espace Duhesme, 18 rue de Flacé
- ☎ 03 85 39 76 62
- 🌐 dejs@cg71.fr

Avec quatre lycées gérés par le Conseil régional, (Cassin, Lamartine, Dumaine et Mâcon Davayé), et le lycée privé Ozanam géré par l'enseignement catholique, les jeunes mâconnais bénéficient de formations générales et professionnelles diverses (maintenance industrielle, comptabilité, viticulture, animation touristique, etc.) leur ouvrant une grande variété de débouchés.

Pour en savoir plus sur les aides proposées par le Conseil régional : [www.bourgognefranchecomte.fr](http://www.bourgognefranchecomte.fr), rubrique guide des aides.



## Accompagner la scolarité

La Ville a mis en place un dispositif gratuit pour tous les collégiens mâconnais : l'accompagnement à la scolarité. Il s'adresse à tous les collégiens de la 6<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup>, sans condition de ressources, dans six quartiers de la ville : Saugeraies, Blanchettes, Marbé, La Chanaye, Bioux et centre-ville. Ils sont rassemblés par groupes de 8 élèves d'un même niveau scolaire. Les séances se déroulent dans les centres sociaux de proximité et ont lieu uniquement pendant les périodes scolaires. Les collégiens bénéficient, entre autres, d'une aide à la réalisation des devoirs et à l'apprentissage des leçons d'acquisition de méthodes et de démarches de travail.

Renseignements et inscriptions auprès du service de l'enfance : Annexe Lamartine, 23 rue Mathieu au 1<sup>er</sup> étage (accès par l'ascenseur extérieur situé sur le parking rue Mathieu). Tél. : 03 85 39 18 44.  
Inscriptions sans paiement (présence des parents obligatoires) sur les lieux d'accueil. Justificatif de domicile à fournir. Contrat au trimestre renouvelable.

...

### Le coup de pouce des associations

#### La Buissonnière

Une trentaine d'intervenants assurent du soutien scolaire aux enfants et adolescents de la 6<sup>e</sup> à la terminale.

- ✉ 120 rue Saint-Antoine
- ☎ 03 85 38 93 64

#### Familles du Mâconnais

Remise à niveau et cours individuels (maths, français, langues) pour les élèves de primaire, collèges et lycées de Mâcon et de la région pendant les vacances de février et du 15 août à la rentrée scolaire.

- ✉ 10 rue du Doyenné
- ☎ 03 85 38 31 16

#### Le secours populaire français

Des bénévoles aident les élèves de primaire, de collège et de lycée (uniquement les familles en état de précarité) : aide aux devoirs, soutien individuel, remise à niveau. Inscriptions le jeudi de 14 h à 17 h.

- ✉ 4 rue Bretagne
- ☎ 03 85 39 14 88

#### Le secours catholique

Des bénévoles aident les élèves du CP au CM2 (familles aux revenus modestes). Aide aux devoirs, individuel ou par groupe au local de l'association, à la maison de quartier des Gautriats ou au domicile de la personne bénévole.

- ✉ 8 rue Bel-Air
- ☎ 03 85 38 77 31

...

### Et les parents ?

#### Fédération des conseils de parents d'élèves

Conseils et soutien aux parents d'élèves de la maternelle à la terminale dans toutes les démarches liées à la scolarité.

- ✉ 47 rue du concours. Local ouvert du lundi au vendredi de 15 h à 18 h.
- ☎ 03 85 38 97 07

#### PEEP

L'association des parents d'élèves de l'enseignement public s'adresse aux parents d'élèves de la maternelle à la terminale. Elle apporte des informations, une aide à la recherche et le prêt de livres scolaires pour les élèves de Mâcon et Cluny.

- ✉ 38 route de Lyon
- ☎ 03 85 34 63 64

# Conseiller et prévenir

## Le Point information jeunesse

Lieu d'accueil ouvert à tous les jeunes, il est destiné à favoriser un accès le plus large possible à l'information. Le PIJ est également un lieu d'aide pour la rédaction de CV, de lettres de motivation, pour la recherche de stage et d'alternance et organise des actions d'information et de sensibilisation. Des ordinateurs connectés à internet sont mis gratuitement à disposition en libre consultation.

✉ 5, place Saint-Pierre  
☎ 03 85 21 91 97  
📄 03 85 21 91 94

**Ouvert le lundi de 13 h à 17 h, et du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.**

## La Mission santé

La Ville de Mâcon, via sa Mission santé, mène des actions de prévention et de sensibilisation sur la santé publique. En collaboration avec de nombreux partenaires, la Mission santé anime, entre autres, des séances de prévention sur les conduites à risques, les addictions, mène des actions de prévention alimentaire et sert de relais aux journées nationales de santé dans les établissements scolaires et accueils de loisirs.

✉ Hôtel de Ville - Quai Lamartine  
☎ 03 85 39 72 21

### Sensibilisation des jeunes

Menée par la Ville, via sa Mission santé, l'opération « IST, je ne les laisse pas passer » va sur le terrain, dans les lycées. Des professionnels de la santé vont ainsi à la rencontre des lycéens. Un contact direct qui facilite les échanges sur des sujets sensibles tels que les infections sexuellement transmissibles ou encore les relations amoureuses entre adolescents. L'opération se déroule chaque année en avril.

→ Plus d'infos auprès de la mission santé de la Ville de Mâcon.



## La Mission locale jeunes du Mâconnais

La Mission locale accueille des jeunes de 16 à 25 ans révolus sur le bassin de Mâcon, Tournus et Cluny ainsi que ceux de Saint-Laurent-sur-Saône. Elle aide les jeunes à résoudre leurs problèmes liés à l'emploi, au logement, à la formation, à la santé, etc.

✉ 1 000 avenue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
☎ 03 85 39 95 00  
📄 03 85 38 23 04

**Ouvert le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15, le jeudi de 8 h 45 à 12 h.**

## Le Centre d'information et d'orientation

Le CIO est un lieu d'accueil, d'information et de conseil afin d'orienter les projets professionnels des élèves mais aussi pour accompagner les familles et les équipes éducatives.

✉ Cité administrative, 24 boulevard Henri-Dunant  
☎ 03 85 22 56 90  
📄 03 85 22 56 91

## La maison des adolescents

Espace d'écoute, d'orientation, d'information et de conseil pour les jeunes de 11 à 25 ans et pour leurs parents. Vous pouvez y aborder toutes les questions concernant la famille, les amis, la scolarité, l'avenir professionnel, les problèmes financiers, la santé et serez orienté si besoin vers un professionnel spécialisé. Accueil gratuit et confidentiel, sans rendez-vous.

✉ 22 rue de l'Héritan  
☎ 03 05 20 56 80  
✉ contact@maisondesados71.fr

**Ouvert mardi, mercredi et jeudi de 13 h à 18 h 30.**

## Le centre de planification et d'éducation familiale

Lieu d'écoute, d'information et d'accompagnement en toute confidentialité sur les méthodes de contraception, l'éducation à la vie affective et sexuelle et sur la vie de couple. Les équipes pratiquent aussi des consultations médicales (suivi gynécologique, IVG, dépistage IST,...).

✉ 10 rue du Doyenné  
☎ 03 85 39 14 00

**Accueil le lundi de 12 h 15 à 18 h, le mardi et mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 17 h.**





# Aide aux familles

## Les dispositifs éducatifs et financiers

### Le centre communal d'action sociale

Le centre communal d'action sociale de la Ville de Mâcon est un établissement public administratif qui exerce notamment des missions d'action sociale très variées : aides financières, aide alimentaire, à la mobilité, au transport, instruction d'aide sociale légale, accueil social de proximité, actions collectives d'insertion, etc.

- ✉ 6 place Carnot
- ☎ 03 85 39 71 25
- 📠 03 85 39 72 40

### Le Programme de réussite éducative

Le programme de réussite éducative est géré par le CCAS de Mâcon et s'adresse aux enfants âgés de 6 à 16 ans, domiciliés à Mâcon et dans les communes associées. Ses objectifs : favoriser la réussite et le bien-être du jeune, l'aider à devenir autonome, prévenir l'échec scolaire, faciliter l'accès aux soins, à la culture, aux sports et loisirs et soutenir les parents. Des parcours individualisés sont mis en place et s'accompagnent de temps d'actions collectives. Pour en savoir plus, contactez le CCAS de Mâcon.

### L'aide au transport scolaire

Le Centre communal d'action sociale apporte son aide à tous les collégiens et lycéens domiciliés à Mâcon ou dans les communes associées et scolarisés dans un établissement situé sur le territoire du SITUM. Cette aide est 27 € sans conditions de ressources. Le CCAS prend ainsi en charge le coût de l'abonnement annuel à TREMA'SCOL ; les 3 € de frais de carte restent à la charge des familles. Les demandes doivent être déposées auprès du CCAS avant le 30 septembre.



### Les aides financières et sociales pour le logement

La Caisse d'allocations familiales (CAF) étudie les droits à l'APL (aide personnalisée au logement) ou à l'ALS (allocation de logement social), sous certaines conditions : ressources du foyer, situation familiale et nature du logement.

Simulation d'aides au logement sur le site : [saoneetloire.caf.fr](http://saoneetloire.caf.fr)

- ✉ 177 rue de Paris
- ☎ 0820 25 71 70
- 🌐 [caf.fr](http://caf.fr)

### La maison départementale des solidarités

Lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes en situation de handicap et leur famille.

- ✉ Espace Duhesme, 18 rue de Flacé
- ☎ 03 85 21 51 30
- ✉ [mdph@cg71.fr](mailto:mdph@cg71.fr)

# Sports et loisirs

84

équipements  
sportifs mis à  
disposition par la  
Ville

...

## Le centre équestre de Mâcon Chaintré

Du cavalier débutant au cavalier confirmé, une équipe diplômée d'État et compétente vous accueille tout au long de l'année et ce, dès l'âge de 3 ans, pour vous faire découvrir les joies de l'équitation quel que soit votre niveau. Le centre propose des activités adaptées pour tous : baby poney, horse ball, stages, promenades.

✉ Les Claudes Henrys - Chemin du Roy-de-Croix

☎ 03 85 37 10 75 ou 06 68 51 63 74

### À cheval !

Le centre équestre vous propose dans le cadre du dispositif équi-quartier, une activité de découverte de l'équitation dans les quartiers de la ville de Mâcon le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires.

...

## Le squash municipal

Avec ses trois courts, la salle de squash municipale accueille du public toute l'année, du lundi au dimanche, toute la journée et même les jours fériés. Le simple achat d'un badge à son nom permet d'accéder aux courts.

**Du lundi au vendredi : 8 h 40 à 21 h 20**

**Samedi et dimanche : 8 h 40 à 18 h 40.**

Inscriptions et réservations au complexe sportif des Saugeraies

☎ 03 85 20 15 74 ou 06 67 69 98 37

...

## Le pôle aquatique communautaire

Situé en bordure de Saône, le centre aquatique du Mâconnais - Val de Saône est ouvert toute l'année. Avec ses bassins, sa pataugeoire, son toboggan et son spa, le pôle aquatique permet les pratiques ludiques et sportives : cours de natation, aqua vélo, aqua bébé, etc.

✉ Centre aquatique du Mâconnais - Val de Saône

Rue Pierre-de-Coubertin

☎ 03 85 21 11 30

🌐 piscine-camval.fr

→ Retrouvez la liste de l'ensemble des équipements sportifs sur [macon.fr](http://macon.fr)

## L'animation sportive

Ville « ludique et sportive » et « ville sportive et conviviale », Mâcon encourage l'éducation par le sport.

Le service des sports propose aux enfants scolarisés dans les écoles primaires, des animations sportives gratuites et variées dans les différentes installations de la ville. Des ateliers sont ainsi organisés dans le cadre du Temps après l'école, de 16 h 30 à 18 h, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. 10 sections sportives sont implantées dans les collèges et lycées. Plus de 200 élèves pratiquent une activité grâce à la mise à disposition des équipements municipaux, l'encadrement d'éducateurs sportifs et la participation au coût du transport par la Ville.

3 200

heures/an  
d'interventions sportives  
dans les écoles par  
les éducateurs et  
animateurs.

# Les activités de loisirs

Structures de proximité, les Points enfants loisirs et les centres de loisirs sont ouverts toute l'année et accueillent vos enfants âgés de 6 à 14 ans. Des animateurs diplômés leur proposent des temps d'animations divers et variés permettant leur épanouissement : activités manuelles, sportives, culturelles, sorties, projets...

**600** familles bénéficient de ce service

## La récré des bout'choux

Toute l'année, hors vacances scolaires, les accueils de proximité accueillent les enfants de 1 à 3 ans, avec leurs parents, une matinée par semaine de 9 h 30 à 11 h pour des jeux d'éveil et de motricité. Tarif : 2 €/trimestre. Pour en savoir plus sur le jour précis d'accueil, consultez macon.fr ou rapprochez-vous de votre structure de proximité.

## Les Points enfants loisirs

La Ville compte cinq Points enfants loisirs (Marbé, Saugeraies, centre-ville/Blanchettes, La Chanaye, Bioux) sans compter celui de Saint-Jean-le-Priche ouvert uniquement pendant les vacances scolaires. Les Points enfants loisirs sont ouverts aux enfants de 6 à 14 ans. Pour accéder aux PEL, il faut être titulaire de la carte J'M (12 €/an). Pendant les vacances scolaires, l'inscription préalable est obligatoire.

**Horaires en période scolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 et le mercredi de 14 h à 17 h**  
**Pendant les vacances : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**

## Les centres de loisirs

Trois centres de loisirs accueillent les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires. Le centre de loisirs maternel rue Pillet accueille les 3-5 ans, celui d'Hurigny reçoit les 6-12 ans et enfin,

le centre de loisirs « Récréabulles » propose des activités aquatiques ludiques et sportives aux 7-12 ans. Les repas sont fournis par la cuisine centrale. Un service de ramassage en bus est prévu pour accéder aux centres de loisirs, de 7 h 30 à 18 h 30. Vous pouvez également vous procurer la fiche d'inscription et retrouver le détail du programme d'activités sur macon.fr



## Les mini-camps

Pendant trois jours pour les 6-7 ans, jusqu'à cinq jours pour les 7 ans et plus, des mini-camps sont plantés dans le parc du centre de loisirs d'Hurigny. Les enfants dorment sous des tentes comme de vrais petits campeurs et participent à des activités thématiques destinées à les initier à la pratique de l'équitation, de la cuisine ou de la vidéo. Les mini-camps se déroulent de juillet à début août.

### Inscriptions et renseignements pour les centres de loisirs et mini-camps

**Au guichet unique, annexe Lamartine,  
23 rue Mathieu, 1<sup>er</sup> étage.**

☎ 03 85 39 18 44

**Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.**

### Inscriptions et renseignements pour la récré des bout'choux et les Points enfants loisirs

**Directement dans les accueils de proximité. Pour connaître l'équipement le plus proche de votre domicile**

☎ 03 85 39 72 23

# Activités culturelles

La Ville de Mâcon propose un large éventail d'activités culturelles pour tous, toute l'année. Danse, cinéma, théâtre, concerts, expositions, conférences... la culture à Mâcon est foisonnante, les événements multiples (Été frappé, Contes et lumières,...) et les lieux de rendez-vous nombreux.

## Les espaces culturels

### ••• La médiathèque

La médiathèque offre de nombreux services aux usagers : consultation sur place de documents tous supports, accès au catalogue électronique de la médiathèque, aide à la recherche documentaire, écoute sur place

de CD, expositions et événements, accès à internet etc. De nombreuses animations pour les plus jeunes sont organisées : les p'tits cinéphiles, rendez-vous conte ! lectures-spectacles, etc.

✉ 23 rue de la République

☎ 03 85 39 90 26

📄 03 85 38 83 47

🌐 biblio.ville-macon.fr

**Horaires : mardi, jeudi et vendredi de 13 h à 18 h 30, mercredi et samedi de 10 h à 18 h 30**

**Tarifs : adultes (5 €) Mâcon et communes associées, 20 € (extérieurs à Mâcon).  
Gratuit pour les enfants, étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux.**

### ••• L'École municipale d'arts plastiques (EMAP)

L'établissement propose pour les 5-25 ans, des ateliers d'expression plastique (croquis, peinture, initiation à la gravure, sculpture, modelage,...), une initiation à l'infographie (Photoshop), des cours d'histoire de l'art, etc. Les disciplines sont abordées selon l'âge et le niveau des élèves. Des ateliers sont également ouverts aux adultes (26 ans et plus) débutants ou confirmés.

✉ 18 cours Moreau

☎ 03 85 38 61 46

### ••• Salles d'expositions et musées

La Ville propose tout au long de l'année des expositions temporaires gratuites à la galerie Mary-Ann située quai Lamartine et à la salle François-Martin située place Saint-Pierre.

40 000

visiteurs/an  
dans les deux salles

La Ville de Mâcon vous accueille dans différents musées :

### Le musée des Ursulines

Installé depuis 1968 dans l'ancien couvent des Ursulines, le musée conserve des collections dans les domaines de l'archéologie, de

l'ethnographie et des beaux-arts. Une tablette tactile permet d'effectuer une visite virtuelle de certaines salles du rez-de-chaussée. Une chasse au trésor pour les 4-7 ans et les 8-12 ans, dans le cadre d'« Aventures mômes », permet aux jeunes d'explorer le musée de manière ludique. Le musée dispose du label « tourisme et handicap » et est accessible aux personnes à mobilité réduite.

✉ 5 rue de la Préfecture

**Ouvert tous les jours de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h (sauf lundi toute la journée et dimanche matin).**

### Le Vieux Saint-Vincent

Les deux tours et le narthex d'âge roman constituent les seuls vestiges de l'ancienne cathédrale Saint-Vincent.

✉ 240, rue de Strasbourg

**Ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre tous les jours (sauf lundi toute la journée et dimanche matin) de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Ouvert sur rendez-vous le reste de l'année.**

### L'Apothicaierie de l'Hôtel-Dieu

L'établissement nous plonge dans l'univers des pharmaciens du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'ensemble de leurs outils : faiences, mobilier, etc.

✉ 344, rue des Épinoches.

**Ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, tous les jours (sauf lundi) de 14 h à 18 h.**

### Le site archéologique de l'église Saint-Clément

Seul site funéraire mérovingien visible en Bourgogne du sud, il contient plusieurs dizaines de sépultures.

✉ 1 place Saint-Clément.

**Visite libre ou guidée sur demande. Tél. : 03 85 22 15 06 (Point information mairie)/ Tél. : 03 85 39 90 38 (musée des Ursulines)**

**Entrée gratuite pour tous : à l'apothicaierie de l'Hôtel-Dieu, au Vieux Saint-Vincent et au site archéologique de Saint-Clément.  
Entrée payante au musée des Ursulines : 2,50 €. Gratuit pour les moins de 26 ans. Tarif réduit : 1,60 €/2 €.**

→ Ne manquez pas la Nuit des musées en mai et les Journées du patrimoine en septembre pour découvrir gratuitement les édifices mâconnais.



### Le Cinémarivaux

Le Cinémarivaux contient 11 salles équipées et offre un large choix cinématographique au public. Un programme CinéJeunePublic a été mis en place afin que les parents fassent découvrir à leurs enfants le cinéma à travers des dessins animés, à un tarif réduit : 3,50 € pour tous !

✉ 70 rue Michel-Debré

🌐 cinemarivaux-macon.fr

### Le théâtre scène nationale Mâcon – Val de Saône

Programmation d'une trentaine de spectacles : théâtre, danse, musique, chanson, cirque, etc. Proposition de stages pour le jeune public et leurs parents, de concert-sandwich et de rencontres avec les artistes.

✉ 1511, avenue Charles-de-Gaulle

🌐 theatre-macon.com

### La Cave à musique

Gérée par l'association Luciol, la Cave à musique est un espace musical qui accompagne les jeunes dans leurs projets musicaux, organise des concerts....

✉ 119, rue Boullay

📞 03 85 21 96 69

🌐 cavazik.org

### Le Crescent jazz

Club de jazz installé en centre-ville depuis 2014 et une des cinq plus grandes salles jazz de France. Concerts et stages.

✉ Place Saint-Pierre

📞 03 85 39 08 45

🌐 lecrescent.net



### Le conservatoire communautaire de musique et de danse

Le conservatoire de musique et de danse du Mâconnais – Val de Saône accueille chaque année près de 800 élèves. Il offre une palette complète et diversifiée d'enseignements pour les petits et les grands.

✉ 3 rue de la Préfecture

📞 03 85 38 15 84

🌐 conservatoire-camval.fr

# Les bons plans



## ... **La carte J'M (jeune mâconnais)**

Pour tous les jeunes mâconnais de 6 à 25 ans. Elle permet d'accéder à l'ensemble des structures enfance-jeunesse de la Ville de Mâcon, aux CAP sports enfants et loisirs, aux accueils de loisirs, offre des réductions sur les sorties, dans des lieux culturels (cinéma, piscine, Cave à musique) ainsi qu'un accès gratuit à la médiathèque.  
Tarif : 12 €/ an

## ... **Cap sur le sport**

**CAP sports enfants**  
Pour les jeunes mâconnais de 6 à 10 ans titulaires de la carte J'M, le CAP sports enfants offre la possibilité de pratiquer pendant les vacances scolaires de multiples activités physiques et sportives dans

les équipements sportifs de la ville. Le dispositif fonctionne pendant toutes les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. Au programme : des animations gratuites au palais des sports et des sorties extérieures payantes.

## **CAP sports et loisirs**

Pour les jeunes mâconnais titulaires de la carte J'M et pour les non-Mâconnais âgés de 10 à 15 ans. Carte CAP sports et loisirs pour les non-Mâconnais : 15 € pour les vacances d'été. Le dispositif CAP sports et loisirs propose des animations et une grande variété d'activités pendant les vacances au palais des sports ainsi que des sorties extérieures payantes. Inscription aux activités et retrait des cartes au guichet unique, annexe Lamartine, 23 rue Mathieu. Tél. : 0385391844. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

## ... **L'aide à la pratique sportive et culturelle**

Pour tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires et de dernière année de maternelle de Mâcon et des communes associées et habitant Mâcon.

L'aide à la pratique sportive et culturelle est gérée par le Centre communal d'action sociale de la Ville de Mâcon. Il permet d'obtenir une aide de 20 à 150 € en fonction du tarif des frais d'inscription (hors équipement) pour une activité sportive ou une activité culturelle, dans la limite de 150 € par an et par enfant. Ces aides sont versées sous forme de coupons sport pour les activités sportives et sous forme de chèques vacances pour les activités culturelles. Il est possible de cumuler une aide pour une activité sportive et une autre pour une activité culturelle dans la limite de 150 € par enfant.

Les conditions pour bénéficier de l'aide : être domicilié à Mâcon ou dans les communes associées, avoir entre 5 et 18 ans, être scolarisé en grande section de maternelle, primaire, collège ou lycée et être inscrit dans un club sportif, et/ou une association culturelle, ou un organisme agréé Jeunesse et sport siégeant à Mâcon.

Plus d'infos au CCAS de Mâcon : 0385397105 ou sur [macon.fr](http://macon.fr)

## ... **Et aussi...**

Pour trouver un job, pensez au salon des jobs d'été, à la formation baby-sitting. Pour décrocher votre permis, bénéficiez du permis citoyen. Plus d'infos sur ces dispositifs sur [macon.fr](http://macon.fr)



Pour tout renseignement :

**Hotel de Ville**

Quai Lamartine - 71018 Mâcon CEDEX

Tél. : 03 85 39 72 00

